

FORMATION: LA COPIE EST À REVOIR

La formation professionnelle est essentielle dans notre carrière de fonctionnaire. En effet, l'obligation de servir ne consiste pas uniquement à être présent au travail mais aussi à effectuer nos missions de façon adéquate dans le respect des réglementations. Pour autant, il ressort que la formation professionnelle n'est pas à la hauteur des attentes des agents...

FORMATION INITIALE

Plus de la moitié (52 %) des agents se disent peu ou pas satisfaits de leur formation initiale qu'ils jugent trop abstraite et généraliste. 75 % d'entre eux souhaitent plus de pratique par rapport à la théorie. Cela permettrait de matérialiser les savoirs et faciliter la projection dans l'emploi occupé en sortie d'école. De même, connaître son affectation en cours de scolarité permettrait aux stagiaires d'avoir une meilleure préparation de leur avenir. Seuls 47 % ont bénéficié d'un stage de localisation ou d'immersion. 71 % s'en disent satisfaits ou très satisfaits. Ceux n'en ayant pas bénéficié l'auraient souhaité à 73 %. A méditer.

FORMATION CONTINUE

Seuls 27 % des répondants se disent satisfaits de la formation continue à la DNRFP. Les principaux griefs concernent le catalogue (58 %), l'accès géographique (54 %) et le nombre de places (42 %). Cela peut expliquer en partie la demande importante (56 %) de formation à distance. La formation continue doit d'autant plus être renforcée qu'un agent sur 10 n'a pas suivi de formation initiale. Des domaines ne sont même pas proposés. Par exemple, les AG, les

Qu'on ne nous propose pas les formations 3 ans après la prise de fonction. On s'est formé tout seul, merci !



27%
des agents
sont
satisfaits de
la formation à
la DNRFP

informaticiens et la garantie sont les oubliés de la formation professionnelle...

UNE ACCESSIBILITÉ... LOINTAINE

L'ENDLR ou l'ENDT peuvent être très éloignées selon la résidence de l'agent. Leur accès peut exiger une organisation complexe et coûteuse. Les délais de route sont globalement insuffisants. Les frais ne

sont pas entièrement pris en charge et les remboursements compliqués.

DU TRAVAIL À FAIRE SUR L'OFFRE DE FORMATION ET LA DISPONIBILITÉ

L'offre de formation, tant au niveau des écoles que dans les DI/DR, ne semble pas correspondre aux besoins. L'organisation des formations laisse à désirer : les agents ne sont pas avertis lorsqu'ils ne sont pas retenus et prévenus trop tardivement lorsqu'il le sont. La formation est jugée trop généraliste et pas assez spécialisée.

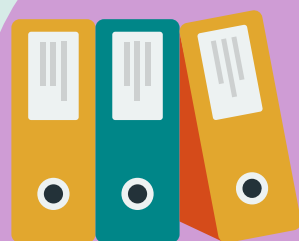
Un nombre important d'agents (56 %) est amené à former leurs collègues. C'est de loin, le lieu de formation où la satisfaction est la plus importante (66 %). Pour autant, les agents formateurs sont 62 % à ne pas avoir bénéficié de la moindre valorisation dans leur CREP et 72 % à ne pas avoir été accompagnés.

Au niveau de la DI/DR, seuls 32 % des agents sont satisfaits des formations. Cela peut s'expliquer en grande partie par le fait que 71 % dénoncent un catalogue inadapté.

Par ailleurs, 63 % de ceux ayant subi une restructuration n'ont pas pu suivre de formation pour s'adapter.

REVENDICTIONS

- L'employeur doit se donner les moyens pour que l'agent n'ait à **avancer aucun frais** et n'ait **aucun reste à charge**
- **Délocaliser les formations continues** en DI/DR avec des formateurs formés, valorisés financièrement et dans leur CREP
- **Un véritable droit à la formation individuelle**, clair et répondant aux souhaits de l'agent, sans priorisation en fonction du grade.



58%
des agents
souhaitent
l'amélioration
du catalogue

**J'ai toujours tout
appris sur le tas
en 35 ans**

63%

des
restructurés
n'ont pas été
formés pour
s'adapter

